

Source : « Un nom..., un village..., Si Vauban m'était conté », édité par le Foyer Rural de Vauban, Armand Merle, Eliane Gripon, Olivier Rollet, Patrick de Rivoire d'Heilly (1992).

UNE FAMILLE DU CHAROLAIS-BRIONNAIS

LES CHÂTEAUX DE BUSSEUL ET MOULINS L'ARCONCE

A la frontière imprécise du Charolais et du Brionnais, la route, qui de Charolles conduit à Anzy-le-Duc et à Marcigny, longeant la vallée de l'Arconce, passe par un lieu-dit : Busseuil.

Là, de part et d'autre, on peut encore voir les contours et quelques vestiges de l'imposante forteresse qui y fut édifiée avant l'an Mil.

Dominant les vastes et riantes prairies traversées par l'Arconce, son emplacement était tout indiqué pour la surveillance et la protection des alentours.

C'était le fief des « Busseul », l'une des plus anciennes familles de cette région.

Lorsque cette famille partit s'installer à une demi-lieue sous ce castrum, dans un puissant château sur les bords de l'Arconce, les terres et maison forte de Busseul devinrent possession d'une famille vassale : les Verionne.

Ainsi, Jean de Verionne fut Seigneur de Busseul en 1324.

Agrandissant considérablement son fief, Jean de Busseul rachète trois domaines en avril 1383 à Agnès de Varennes, sur les villages de Pisce (Poisson), Busseul et Varennes.

Dix ans plus tard, il acquiert d'Alipe de Rochefort, épouse de Dalmace Rabutin, la terre et seigneurie de Poisson dans les paroisses de Busseul et Nochize, pour 400 livres tournois, et en toute justice.

Enfin, la maison forte de Busseul revient dans sa famille d'origine : Jean la rachète le 13 septembre 1396 à Guillaume de Vérionne, pour 1800 livres tournois ; la ratification de cette vente aura lieu quatre jours plus tard.

Malheureusement, ce château a depuis longtemps disparu. Il a été partiellement détruit dès la fin du XV^e siècle par ordre de Louis XI, qui avait décidé « d'abattre la puissance bourguignonne, qui constituait un danger mortel pour la royauté française ». Ce Roi, en effet, avait été emprisonné, et même humilié par le dernier Duc, Charles le Téméraire. Les intempéries et l'usure du temps achevèrent la destruction de cette féodale demeure. Importante paroisse pendant des siècles, Busseul fut rattaché au village de Poisson après la Révolution.

Non loin de là, tout au bord de l'Arconce, se dressent encore aujourd'hui, sinistres mais grandioses, les ruines du château construit par Artaud de Busseul, au début du XII^e siècle : c'est « Moulins sur la Reconce ».

Ce château fut pris, pillé et brûlé en 1438 par les « écorcheurs », bande de mercenaires armés, qui louaient leurs services aux grands Seigneurs en guerre contre le roi Charles VII. Le Bastard de Bourbon arriva dans le Charolais avec 4000 hommes, et mit à rude épreuve tout le pays. Prisonnier en 1441, il fut condamné à « être cousu dans un sac, et jeté à la rivière ».

Reconstruit vers 1650 par Claude de Busseul, ce dernier le fortifia si bien qu'il résista à deux assauts des « Reîtres » au XVI^e siècle. Ces mercenaires allemands étaient sous la tutelle du Prince de Condé, et dévastèrent la France de 1576 à 1587.

Moulins l'Arconce était encore habité au début du XX^e siècle, mais condamné par la marche implacable de l'histoire, le colossal édifice fut voué à la démolition.

Une partie de ses pierres servit à la construction du terrain d'aviation de St-Yan, l'autre partie de l'aile Renaissance eut un sort plus enviable, elle fut reconstruite au château de Chaumont à Oyé, où l'on peut encore l'admirer.

Aujourd'hui, à Moulins l'Arconce, le temps s'est arrêté. Les ruines pantelantes de l'antique demeure se sont figées dans un silence oppressant, à peine troublé par le cri lugubre de quelques corbeaux. Mutilées, mais dignes, elles semblent attendre patiemment l'éternité.

Seules, insensibles à l'envoûtante beauté du site, indifférentes au passé, les belles charolaises savourent goulûment le présent; l'herbe est si tendre alentour.

LES BUSSEUL AU MOYEN ÂGE

La famille des Busseul est l'une des rares dont l'ascendance est connue depuis plus de dix siècles.

Otton le Grand, Roi de Germanie en 936, « champion de la chrétienté » disait Rome, avait comme compagnon d'armes. César de Buxol. Celui-ci lui sauva la vie au cours d'une bataille et à cette occasion, le monarque proclama : « J'ai eu la vie sauve grâce à Dieu et à mon Busseul ». Cette élogieuse parole devint la devise de cette famille : « *Dieu est mon but seul* ».

Pour le prix de ses services, César reçut de ce Roi les armes de l'Empire qu'il put ajouter aux siennes et que portèrent longtemps ses descendants. Envoyé comme ambassadeur chez le Duc de Bourgogne ; ce dernier le retint à sa cour et le maria à une riche héritière dont on ignore le nom.

Si les textes de cette époque ne permettent pas d'établir une filiation très précise, les Busseul sont néanmoins cités très souvent :

En 956, Atto donne des droits à l'abbaye de Cluny sur des terres qui lui appartiennent à Terzé, dans la paroisse de Marcilly la Gueurce.

Guichard est Seigneur d'Oyé en 1021.

Accompagnant Thibaud de Semur, Comte de Chalon lors d'un pèlerinage à St-Jacques de Galice, Evrard est qualifié « très noble chevalier » en 1083. Il sera chargé avec trois autres gentilshommes, de ramener le corps de son malheureux seigneur, décédé au cours du voyage, pour qu'il soit inhumé au monastère de Paray-le-Monial.

Une légende prétend qu'Artaud de Busseul, égaré à la chasse, au cœur de la forêt, fit le vœu de bâtir une chapelle là où il retrouverait son chemin. Celle-ci aurait été la première église de Poisson, autour de laquelle se serait peu à peu constitué un village.

En 1085, en effet, cette église appartenait pour moitié à Artaud et à son frère Atto qui se fit moine à Paray.

La généalogie devient plus précise à partir du XIII^e siècle.

En 1271, Girard de Busseul, chevalier, donne plusieurs droits en la paroisse de Chassigny à sa fille Agnès, épouse de Girou de Boyé, damoiseau, et vend d'autre part plusieurs biens à l'abbé de Cluny en 1288.

Son fils Hugues meurt avant 1296 et laisse deux enfants : c'est à cette époque que la maison de

Busseul se scinde en deux branches.

LES BUSSEUL À « MOULINS SUR LA RECONCE »

(La succession des noms qui vont suivre est établie de père en fils)

Le fils aîné d'Hugues de Busseul, Jean, prénommé Trolliet, Seigneur de Busseul, acquiert le fief de Moulins l'Arconce de son oncle Godeffroy; il achète aussi à Hugues de Trumeau la terre de Gratte-loups en la paroisse de Poisson en 1313.

Son fils, du même prénom, rend hommage de ses terres de Moulins et de ses arrière-fiefs au puissant Comte de Beaujeu en 1324, et sa veuve, Alix d'Arcy, devenue Dame de Moulins, fera une déclaration de ce qu'elle possède d'« illustre et puissant homme, Mr le Comte d'Armagnac, Seigneur de la terre de Charolles ». (*Kadrellensis*).

Jean, 3^e du nom, est nommé « écuyer d'escuierie » de Philippe le Hardi.

Jacques, premier écuyer tranchant de Jean Sans Peur, est « Maître d'hôtel » de Philippe le Bon, Comte du Charolais, qui n'a que dix ans en 1406. Quelques années plus tard, ce même Philippe, Duc de Bourgogne lui donne la jouissance de l'Hôtel d'Armagnac « arrivé au Roy son père, par confiscation ». Nommé bailli du Charolais en 1421, Jacques est aussi membre du conseil de Dijon. Noble Jeanne de Tonnerre, sa veuve, fait vendre « *a cry public, un collier d'or de 14 onces et quart, et un collier d'argent de 5 onces* », pour s'acquitter d'une dette envers un marchand en 1438.

Jean son fils est écuyer, échanson puis conseiller du Duc de Bourgogne.

Claude est inhumé en la chapelle Notre-Dame de Busseul en 1497.

Jean est nommé par Charles Quint en 1534 « chef du Comté es pays du Charollois ».

Claude fait reconstruire le château de Moulins en 1560. Un arrêt du Parlement du 19 janvier 1566 « *condamne les justiciables de la terre de Busseul et dépendances à faire les corvées à bœufs tant dans ladite Seigneurie que hors d'icelle, pourvu qu'ils puissent se rendre en leur maison avant le soleil couché, ayant été nourris eux et leurs bœufs* ». La femme de Claude, Aymée de Barnot lui laisse deux enfants : l'aîné, Antoine, n'ayant pas eu de postérité, lègue ses biens en 1609 à son frère Charles, grand custode de l'Eglise de Lyon, et chanoine de St-Pierre de Mâcon.

Par un testament de 1611, Charles lègue ses biens à un lointain cousin : Marc Antoine de Busseul, de la branche de St-Sernin, sous condition que ceux-ci soient transmis à l'aîné mâle de chaque génération suivante. C'est ici que s'éteint la branche des Busseul de Moulins.

LES BUSSEUL À ST-SERNIN

Guillaume dit « le mouton » est généralement considéré comme l'auteur de la branche des Busseul de St-Sernin.

La mention « *Guillemus de Buxol dictus li mouton dominus de Sancto Saturnino Briennensis* » démontre à l'évidence que cette paroisse ne s'est jamais appelée St-Sernin des Bois, comme il a été parfois écrit.

Guillaume était fils de Guy, qui accorda en 1296 des droits de franchise et de liberté à Marianne, veuve de Martin, en la paroisse de Poisson.

Guillaume avait épousé Jeanne de Marcilly. Par son testament, « *il choisit sa sépulture au*

monastère de St-Rigaud, dans le tombeau de ses parents et de ses prédécesseurs » ; ce qui nous précise que les Busseul étaient à St-Sernin depuis déjà plusieurs générations.

Par ce même testament, Guillaume fait des legs à tous les curés de l'archiprêtré de Beaujeu, et aux pauvres de St-Saturnin, et des lieux circonvoisins. Il donne à Messire Geoffroy de La Grange, prêtre, l'autel qu'il avait fondé et élevé en l'église de St-Saturnin, en l'honneur de Sainte Eutrope. L'un de ses exécuteurs testamentaires sera Guyot d'Essertines ; l'acte est passé devant Maître Jean de La Deue, notaire public et royal à Charlieu, en 1336.

Sa veuve épousera Jean d'Amanzé en deuxièmes nocces.

Jean, son fils, recevait, outre St-Saturnin, la succession de Jean de Vougy, dit Pépin, sur la paroisse de Chasseignie en 1350. Il épousa Marguerite d'Amanzé qui lui donna trois fils.

En 1366, il convient avec Michel Corriol, de Chassigny, que « *les dixmes des gros bled qui se lient en gerbes lui appartiendront, et que les autres grains seront audit Michel* ».

Quatre ans plus tard, Jean de Busseul échange sa terre des Bayardières contre celle des Gorets appartenant à Agnès Pacaud.

Jacques de Busseul avait acquis en 1412 de Jean 1^{er}, Duc de Bourbonnais, et Comte de Forez, un tiers de la maison forte de Semur, ainsi que des appartenances et autres droits près St-Saturnin ; il s'agit vraisemblablement d'une partie de la seigneurie de Mussy le Rouvray, qui dépendait alors de Semur.

Jacques avait épousé Marie Chevrières, Dame de La Bastie, près de Mâcon, qui institua son petit-fils Charles, son héritier universel en 1451.

Raoulet de Busseul, fils aîné de Jacques fut « *écuyer tranchant* » de Philippe le Bon, et gouverneur du château de Vérisset en 1439.

Après avoir épousé Isabeau Veyse, il mourut à Bruges en 1449. Il eut un frère Humbert, religieux, prieur de St-Germain en Brionnais, et deux sœurs religieuses au couvent de Marcigny.

Charles, héritant de sa grand-mère, avait épousé Jeanne de Veyré en 1462, qui lui apporta les fiefs de Corcelles et de Germolles. Elle avait un frère, Philibert, dit « *la mouche* », et une sœur, Philippes, épouse d'Etienne de Thiard, licencié en lois, juge du Charolais, ascendant du grand Pontus de Thiard. Son autre sœur, Catherine est inhumée en l'église de St-Saturnin.

En 1473, Charles permet à l'abbé de St-Rigaud « *de lever huit bichées de blé sur la portion de dixmes qui lui appartiennent en la paroisse de Mussy le Rouvray* ».

En 1477, Pierre Sourdy, qui était « *corvéable à volonté* », obtient la réduction de ses corvées à douze par an, dont six corvées à bras et six corvées à deux bœufs, Charles de Busseul ne pouvant en exiger plus d'une la même semaine. Par contre, l'une de ses corvées à deux bœufs doit se faire « *pour aller quérir le vin du Seigneur à Tramayes* ». Diable ! On peut être Seigneur de St-Sernin et apprécier le bon vin ! Quant à Pierre Sourdy, l'accord ne prévoit pas s'il a le droit d'y goûter. Gageons qu'il ne s'en priva point !

Charles autorise Robert Pelletier en 1483 « à faire un sentier dans le bois des Souliers, pour venir commodément à l'église, mais à condition qu'il n'y passe ni corps morts, ni nocces sans sa permission ».

C'est en 1496 qu'a lieu la présentation de la chapelle de « *Ste Marie Magdeleine* » en l'église de

St-Sernin ; cette chapelle est fondée et dotée par Charles de Busseul « à *la charge que ceux qui la desserviront prieront Dieu pour lui et ses prédécesseurs* ».

Il asservit à Antoine, de Lafont, une terre sur la rivière de Sornin, avec pouvoir d'y faire une écluse et un moulin, « *sous le servis de deux mesures d'avoine* ».

Il permet aussi à Louis Verchère de Chassigny d'élever l'écluse de son moulin, à condition qu'il le dédommage ainsi que les autres voisins des dégâts que les eaux pourraient leur causer.

C'est en 1502 qu'il acquiert la Seigneurie de Sermaize, de Claude Marche et d'Anne le Maitresse, sa femme.

Philibert, son fils, servait en qualité d'homme d'armes dans les guerres d'Italie, et devint l'un des cent gentilhommes ordinaires de François 1^{er}, puis de Henri II.

Il avait épousé Madeleine, fille de Jean de Sercey, et de Claude de Dyo en 1513, dont il avait eu onze enfants.

Philibert acquiert plusieurs parcelles au finage de Choppailles, en la paroisse de St-Laurent. Il vend à Gaspard de la Madeleine, Sieur de Ragny, plusieurs cens et servis, qu'il rachètera d'ailleurs cinq ans plus tard. En 1542, il asservit une terre sise au finage de La Chassagne, à Antoine Baudet de la Mercadie, sous le servis de « *deux gélines et deux corvées à faucher ou à feniller, au choix du Seigneur* ».

En 1552, le baillage de Mâcon le maintient dans son droit de faire vendre en sa justice les effets mobilières qui seraient saisis sur ses justiciables.

Du même prénom que son grand-père, Charles avait épousé en 1559 Antoinette de Gorrevod, fille de Jean, Comte de Pont de Vaux et de Claudine de Semur.

Chevalier de l'ordre du Roi en 1579, il est bailly et juge royal de Mâcon. Charles de Busseul avait acquis en 1562, pour la somme de 15700 livres, tous les droits que Guillaume de Seaux, baron de Villefranche possédait sur les terres et Seigneuries de Corcelles, Germolles, la Tour de Mailly, Scissé, Loché situées en Mâconnais.

C'est en 1566 que les habitants reconnaissent et promettent de payer à perpétuité audit Seigneur Charles, quatre livres de cens et servis par an et par feu. En contre partie, ils ne sont plus tenus d'effectuer les menues réparations du château auxquelles ils étaient obligés.

En 1587, Charles acquiert de Noble Georges de La Faye, de Semur, la terre et Seigneurie de Mussy-le-Rouvray. Ce fief est alors uni et annexé à celui de St-Sernin.

En secondes noces, sa veuve épousait Antoine de Vichy, Seigneur de Champrond et de Cheveniset. La seigneurie de Champrond avait été donnée à Damas de Vichy par St-Louis. Antoinette fut inhumée à St-Sernin, au tombeau de son premier mari.

Laurens fut lieutenant de 50 lanciers et de 50 arquebusiers. Il avait épousé en 1600, Diane d'Amanzé, fille d'Antoine d'Amanzé, seigneur de Fougères et de Françoise de Semur.

Diane était la tante de Basile d'Amanzé, dit « *d'Estieugues* », qui fit honte à sa famille : celui-ci, en effet, avait organisé une petite bande armée, et attaquait les marchands qui passaient sur la route de Chauffailles à Charlieu ; non contents de voler le vin et autres marchandises, Basile et ses acolytes avaient tué un marchand à coups de mousquet, et en avaient blessé un autre, le laissant grièvement atteint sur le chemin. Cet acte de brigandage fut jugé par Jean de La Ronzières, Juge

Royal de la châtelainie de Charlieu. Un grand Seigneur se croyant au-dessus des lois était cependant devenu un brigand de grand chemin !

Laurens semble avoir de constants besoins d'argent.

En 1592, il vend à Antoine de l'Aubespain, prévôt de l'église de Mâcon, la terre et maison forte de Germolles pour la somme de « 5000 escus d'or ». Puis en 1615, alors qu'il est administrateur des biens dont son fils Marc Antoine vient d'hériter (Moulins l'Arconce), il en vend les revenus.

Cette même année, il engage Antoine Durie comme granger de la métayerie Jallot (aujourd'hui la Cour Jallot).

Quelque temps plus tard, la terre de St-Sernin est mise en vente par décret contre Laurens de Busseul ; mais Diane d'Amanzé, son épouse séparée de biens fait opposition. Soutenue par Marc de Tenay, Seigneur de Saint Christophe, elle obtient l'attribution de sommes importantes provenant de cette vente ; sommes qui, jointes à des biens personnels, lui permettent de racheter St-Sernin en 1619.

Laurens de Busseul n'hérite de sa mère que d'une somme de 1500 livres, et de quelques terres aux environs de Corcelles. Il « *doit se contenter de ce leg en considération des grands droits qu'elle lui avait abandonnés lors du décès de son premier mari* ».

Laurens n'oublie pas son droit de justice ; il avait obtenu par lettres patentes d'Henry IV « *le droit de faire relever trois fourches patibulaires à St-Sernin* ». Ce lieu sinistre s'appellera encore longtemps « *la terre des fourches* ». En 1624, les domaines de St-Sernin étaient amodiés (loués) à honnêtes François Chevalier et Louis Polette.

En 1611, s'éteignait le dernier héritier des Busseul de Moulins l'Arconce, qui léguait tous ses biens à Marc-Antoine, fils de Laurens.

Ainsi, plus de trois siècles après avoir été scindée, la maison de Busseul se trouvait à nouveau réunie dans les mains du seul Seigneur de St-Sernin. Par cet héritage. Marc Antoine devenait Seigneur de Busseul, Moulins l'Arconce, Puthières, la Motte Reuillon et autres places ; de sa mère et de sa grand-mère, il reçut aussi, outre St-Sernin : la Bastie, Corcelles, Virey, Fuissé, Fougères, la Tour de Mailly.

En 1618, Marc-Antoine était page de la Reine de France, Anne d'Autriche, mère de Louis XIV. Il avait épousé Gabrielle des Serpens, d'une noble famille du Forez. Il semble que ce couple vivait peu à St-Sernin, mais plutôt au château de La Bastie. En 1631, Marc Antoine renouvelle son terrier qui nous fait une description détaillée du château, et nous énumère toutes les familles vivant alors à St-Sernin, et les villages en dépendant. Il établit son testament en mai 1657.

Fils aîné de Marc-Antoine, François de Busseul avait épousé en 1647, en la paroisse d'Oyé, sa cousine germaine Catherine des Serpens, qui lui avait donné cinq enfants. Serait-il chicanier ? Toujours est-il que dans un premier temps, il est déchu de ses droits de posséder un fief, à la suite d'un duel dont on ignore les raisons.

Pour pallier aux difficultés de succession, son père vend en 1655 la moitié de Saint-Sernin à sa belle-fille Catherine, alors séparée de biens de son mari, et lègue l'autre moitié directement à l'aîné de ses petits-fils, Gabriel ; il lui laisse aussi les Seigneuries de Busseul et Moulins l'Arconce, conformément aux dernières volontés de Charles son donateur de la branche de Moulins. En 1659, Catherine lègue elle aussi tous ses biens à Gabriel son fils aîné ; et meurt peu après à Saint Sernin où elle est inhumée.

François, onze ans après son veuvage, se remarie avec Jeanne de Vallerot, de Mazoncle, paroisse de Chauffailles, qui lui redonnera trois autres fils.

Extraits Terriers 1631

DÉCLARATION des Château, domaine et droits seigneuriaux de la baronnie, terre et seigneurie de « Saint Sarnin en Brionnois », baillage de Mâconnais, appartenant à Haut et Puissant Seigneur Messire Marc-Antoine de Busseul, chevalier des ordres du Roi, Baron dudit Saint Sarnin et Seigneur des seigneuries de « Molin la Reconce », de Busseul, La Motte Reuillon, Véré et Fuisé.

PREMIÈREMENT, appartient audit Seigneur, le château et maison forte dudit Saint Sarnin contenant un grand corps de logis au soir ; une salle basse, une cave voûtée dessous, la .. et une tour au bout de celle-ci du côté de matin et partie midi. Une chambre basse avec ses cabinets à l'autre bout de ladite salle du côté de soir ; en laquelle chambre le Seigneur fait sa demeure. Au joignant de la dite chambre est la cuisine et autre salle, le fournier et autres offices au bout desquels est une tour du côté de midi et soir. En laquelle tour sont les ... de ... et prisons dudit Saint Sarnin. Au dessus desquels bâtiments sont plusieurs chambres et les greniers sur celles-ci. Le tout couvert de tuiles plates.

PLUS est, en l'enclos dudit château, un grand pavillon en forme de tour carrée où sont plusieurs belles chambres chauffières. Au carré duquel pavillon, est une grosse tour ronde où sont aussi plusieurs chambres servant de cabinets pour ledit pavillon. L'entrée duquel pavillon est par un grand escalier de pierres taillées à la mode française. Aussi en forme d'une tour carrée couverte d'ardoises avec une guette ou ... au faite dudit escalier. Entre lequel escalier et la salle basse premièrement rapportée, est une galerie basse pour aller de l'un à l'autre des dits bâtiments à couvert. En laquelle galerie basse est une belle chapelle ... et fondée en l'honneur de Monsieur Saint ... en laquelle l'on entre par le sudit escalier, du bout où est l'autel et de l'autre bout par une chambre haute, sur ladite salle appelée la chambre jaune. Au bout de laquelle galerie basse est une porte qui sort du côté du jardin, avec un pont levis et au bout de celui-ci, un pont dormant pour traverser les fossés dudit château. Au bout duquel pont, est un colombier sur quatre piliers, bien apigeonné. Et, outre celui-ci et le bout du fossé dudit château, est une spacieuse cour où étaient anciennement les granges, le treuil à presser le vin et les écuries dudit château. Et dudit côté, est un grand jardin fermé et clos de muraille qui joint au fossé du château, du côté de soleil couché. Et, sert ladite porte, pour aller du château à l'église de Saint Sarnin, au colombier et au jardin.

PLUS, la grande porte dudit château, est du côté de soleil couché sous un grand portail voûté, une chambre chauffière dessus celui-ci bien parée et ... de machicoulis, couvert de tuiles plates avec une guette en dessus, couverte d'ardoise et de fer blanc. Pour la clôture duquel portail, est un grand et petit pont levis et un pont dormant qui traverse le fossé dudit château. Le tout clos de grandes et hautes murailles. Devant ledit château, est une assez grande cour et en celle-ci, le puits à puiser de l'eau. Outre lequel susdit portail, est une autre cour où est une grande grange et deux écuries, lesquelles ledit Seigneur a de naguère fait construire, couvertes de tuiles plates. Attenant à laquelle grange et sortie dudit château, est un grand pré du côté de matin et bise, celui-ci appelé le pré du Breuil contenant à recueillir chacun an trante cinq chars de foin ou environ. En lequel pré est un étang et deux serves à tenir du poisson en dessous et proche la chaussée de celui-ci. Lequel étang s'empoissonne par commune année de trois cents nourrans de carpes ou environ ... etc. etc.

Le 22 janvier 1673, au château de Vertpré, paroisse de Tancon, Gabriel épouse Marie Anne de Court de Pluvy. La jeune mariée habite avec sa mère, née Anne Gambin qui possède le château de La Garde, à St-Pierre la Noaille. Celle-ci, veuve de Pierre de Court, était remariée à Pierre Damas, Seigneur de Vertpré et Barnay.

Bien que légitime propriétaire de Busseul et Moulins l'Arconce, Gabriel n'en a dans les faits que la moitié des revenus : car, en 1686, un arrêt du Parlement de Dijon l'avait contraint à abandonner ses

droits au profit de son père qui avait été réhabilité par ce même jugement.

Dernier Busseul, Seigneur de Saint-Sernin, Gabriel meurt en 1694, laissant comme seule héritière sa fille unique Anne Henriette, qui n'a pas 18 ans.

Mais toujours là, bien vivant, François en profite pour revendiquer la pleine propriété de Busseul et Moulins. Il y installe son deuxième fils, Henri, qui vient d'épouser Antoinette de Dyo en 1695.

Deux ans plus tard, le jeune couple a un fils qui se trouve donc être le premier mâle de sa génération, ce qui pourrait remettre en cause l'héritage d'Anne Henriette concernant les Seigneuries de Busseul et Moulins. François ne manque pas de saisir cette opportunité.

Désespérée, inexpérimentée, Anne Henriette va-t-elle se laisser dépouiller ?

Illustrations :

1. Blason des Busseul, *fascé d'or et de sable de six pièces cantonné à dextre des Armes de l'Empire*
2. Le château de « Moulins sur la Reconce » au temps de sa splendeur
3. Moulins l'Arconce aujourd'hui.
4. Tableau généalogique de la famille de Busseul
5. Une corvée de vin
6. Description du château à l'époque de Marc-Antoine de Busseul, les 4 métairies de St-Sernin en 1630

Compléments :

1. Plaidoyer du 23 juillet 1696 dans la cause d'Anne-Henriette de Busseul et Henri-François de Busseul, Œuvres complètes du chancelier D'Aguesseau, T. IV contenant treize plaidoyers, Henri François Aguesseau, 1819 :
https://books.google.fr/books?id=J_9QAAAACAAJ&pg=PA153
2. Dictionnaire de la noblesse, François Alexandre Aubert de la Chenaye Desbois, 1771 :
<https://books.google.fr/books?id=zD4TAAAAQAAJ&pg=PA377>